

téressez à qui ils pûssent confier leur  
 autorité. Qu'encore-que Henry III. L'AN  
 son tris-Ayeul, surnommé le Vale- 1517.  
 tudinaire, ne fût pas en état d'agir, *Sando-*  
 à-cause de ses infirmitéz continüel- *val hist.*  
 les, il n'avoit pas laissé de rendre *de Car-*  
 la Monarchie florissante, en se ser- *los V.*  
 vant de gens habiles & pieux qu'il *l.2. §.40.*  
 avoit appellez auprès de lui; &  
 que Henry IV. son grand Oncle  
 au contraire, avoit tout perdu pour  
 avoir écouté les conseils de quel-  
 ques-uns de ses Courtisans, qui  
 n'étoient retenus ni par la crainte  
 de Dieu, ni par le respect des hom-  
 mes. Que sans aller si loin, l'exem-  
 ple des Rois Catholiques Ferdinand  
 & Isabelle pouvoit suffire; Que  
 sous leur regne les Charges se don-  
 noient au mérite & non pas à la  
 faveur ou à la brigue; & aux im-  
 portunitéz de leurs Ministres; Qu'ils  
 avoient souvent cherché des per-  
 sonnes recommandables par leur  
 seul mérite, quoi-qu'inconnuës à  
 la Cour, pour les mettre dans les  
 plus grandes Places; Qu'ils obser-  
 voient cette loüable coûtume d'éle-

L'AN  
1517.

ver les gens par degrez , afin d'éprouver leur sagesse & leur capacité , & de donner ensuite à chacun des emplois proportionnées à son génie ; Qu'aussi l'ordre & la paix avoient regné avec eux , & que le Ciel avoit beni toutes leurs entreprises ; Que puis-que Dieu lui avoit donné du discernement & de la prudence au-delà même de son âge, il devoit faire reflexion sur ces avis importans , & considerer que tout le bonheur ou le malheur d'un Regne dépendoit presque toujours des commencemens. Ils finissoient enfin par ces paroles : *C'est pourquoy , Grand Prince , toute l'Espagne se jette à vos piez , & vous supplie très-instamment , de prendre soin du repos public , & d'arrêter l'avarice & la licence de quelques particuliers. Il est juste qu'on laisse vivre selon les loix & les coûtumes de ses Peres une Nation si noble & de plus si zelée pour le service de ses Rois.*

*Avar.  
Gomez  
de reb.  
gest.  
Xim.  
l. 6.*

Charles , qui ne manquoit , ni de droiture ni de lumiere , quoy-qu'il n'eût encore que dix-huit ans, fit reflexion sur cette Lettre , &

reconnut qu'on lui donnoit de bons  
 confeils ; mais les Flamans auprès  
 de qui il avoit vécu dès sa premiere  
 enfance , le remirent bien-tôt dans  
 leurs sentimens , & lui persuade-  
 rent de differer son voyage. Cepen-  
 dant les Villes recommencerent à  
 murmurer avec aigreur , on com-  
 ptoit des sommes immenses transf-  
 portées hors du Royaume , & par  
 des supputations vrayes ou fausses ,  
 on prétendoit avoir découvert que  
 le seul Chancelier Sauvage , en qua-  
 tre mois , avoit tiré plus de vingt-  
 mille ducats , & les autres à pro-  
 portion. Sur cela les Peuples firent  
 de nouvelles instances au Cardinal  
 & au Conseil , pour une Assemblée  
 generale où l'on traitteroit seule-  
 ment des moyens de maintenir les  
 Loix du Pais , de réprimer l'avarice  
 des Flamans , & d'empêcher  
 qu'on n'obtint les Dignitez & les  
 Bénéfices par faveur ou par argent.  
 Ils protestoient que si l'on vouloit  
 encore les amuser par des promesses  
 incertaines , ils avoient resolu de  
 s'assembler de leur autorité privée ,

---

 L'AN  
 1517.

*Sandov.*  
*Hist. de*  
*Carlos*  
*V. lib. 2.*  
 §. 40.

— & de remédier eux-mêmes à ces  
 L'AN desordres , par le zèle qu'ils avoient  
 1517. pour le bien public , & pour le ser-  
 vice de leur Maître.

Le Cardinal leur répondit ; Qu'il étoit raisonnable de corriger les abus , & que toute sa conduite passée faisoit assez voir qu'il n'étoit pas homme à les approuver , ni à les souffrir ; Qu'il convoqueroit donc les Etats , comme ils souhai- toient, mais qu'il falloit par respect, attendre les ordres du Roi , afin que s'il arrivoit bien-tôt , ainsi qu'il le faisoit espérer , ils pussent se plaindre tous ensemble à sa Majesté avec plus de succès & avec plus de bienfiance ; & enfin il ménagea si bien les esprits qu'ils promirent de demeurer en repos , jusqu'au mois de Septembre , quoy-qu'on ne fût encore que vers la fin de Janvier. En même tems , pour exhorter le Roi à ne plus retarder son voyage, il dépêcha des Courriers en Flan- dres , & lui écrivit en ces termes :  
*Venez , Seigneur , appaiser ces orages. Le Peuple est insolent quand il a pris une fois*

*Epist.  
 Xim. ad  
 Carol.  
 apud  
 Alv.  
 Gomez.*

*la liberté de parler , & ceux qui se plaignent hautement , ne sont pas fort éloignez de se revolter.* Cependant il prit les mesures , afin de n'être pas surpris , & resolut , au cas que le Roi demeurât en Flandres , d'assembler les Etats à Madrid , où il pourroit s'en rendre le maître , & retenir par sa présence , les Députés dans le respect. Mais enfin le Roi se déterminâ , & la Flote d'Espagne partit peu de tems après pour l'aller prendre aux Pais-bas avec toute sa Cour , & le ramener en Espagne vers la fin de l'Automne.

Pendant cét intervalle les ennemis de Ximenés tâchoient de le décrier. Les uns asseûroient qu'il n'avoit appaisé ces émotions populaires que pour retenir plus longtems le Gouvernement , en faisant voir au Roi qu'il n'y avoit point de nécessité , qu'il vint en Espagne ; & que c'étoit aussi pour ce sujet qu'il envoyoit tout l'argent du Royaume en Flandres. Les autres disoient qu'il ne refusoit rien au Peuple pour le gagner & pour s'en

L'AN  
 1517. servir contre la Noblesse dans les occasions. On fit même plusieurs Libelles contre lui qu'il méprisa, & dont il ne voulut pas qu'on recherchât les auteurs, disant : *Que lors-qu'on est élevé en dignité, & qu'on n'a rien à se reprocher, on doit laisser aux inférieurs cette misérable consolation de vanger leurs chagrins par des paroles.* En ce même-tems ayant eû des nouvelles certaines que le Roi s'embarqueroit vers la fin de l'Esté, il résolut de s'avancer avec le Conseil, & voulut auparavant passer par Tolède pour reconnoître l'état de son Diocèse, & pour visiter quelques Monasteres qu'il faisoit actuellement bâtir à ses dépens. Ce fut là qu'il appaisa le trouble que le Nonce du Pape avoit causé dans tout le Clergé d'Aragon & de Castille.

Leon X. par l'autorité du Concile de Latran, avoit imposé des Decimes sur tous les Bénéfices de l'Eglise Catholique. Le prétexte qu'il prenoit, étoit la défense de la Chrétienté, & la guerre contre les Infidèles.

Infidèles. Selim Empereur des Turcs venoit de remporter une célèbre victoire où il avoit défait le Soldan d'Egypte, & l'on craignoit qu'après cet heureux succès, il ne tournât ses armes du côté de l'Italie. Le Pape pour lui en fermer l'entrée avoit résolu d'en faire fortifier les Places maritimes; & dans la dernière Séance du Concile, il proposa aux Peres qui étoient assemblez, de lever pour ce dessein durant l'espace de trois ans, la dixième partie des fruits de tous les revenus Ecclesiastiques. Quelques Evêques ne furent pas de cet avis, & représentèrent qu'il étoit rude de charger les Bénéfices de cette sorte d'exaction; Que les Decrets des autres Conciles & les Ordonnances des autres Papes le défendoient, & qu'avant que de lever ces contributions extraordinaires sur les Prêtres, il falloit inviter les Princes Chrétiens à préparer les Armées de Mer & de Terre, sans lesquelles on travailleroit en vain à résister à ces Barbares. Le Pape soutenoit au contraire qu'on

---

 L'AN  
1517.

*Concil  
Late-  
ran.*

L'AN  
1517.

avoit le même droit qu'avoit eû le Concile de Constance sous le Pontificat de Martin V. & qu'on se trouvoit dans une pareille necessité, & qu'il ne voyoit rien de plus pressant que le danger où étoit l'Italie & Rome même, d'être attaquée par l'Ennemi commun du nom Chrétien.

Le Clergé d'Aragon où présidoit l'Archevêque de Saragosse Régent de ce Royaume, prétendoit être exempt, de cette sorte de tribut, par un privilège particulier, & delibera dans ses Synodes s'il devoit payer celui-ci. Mais parce-qu'il importoit de sçavoir les sentimens du Cardinal, & d'être appuyé de son credit à Rome, l'Archevêque de Saragosse & les autres Evêques d'Aragon, lui écrivirent pour le prier de protéger l'Eglise d'Espagne, & de ne pas souffrir que sous une Régence comme la sienne, elle perdît ses immunités. Le Cardinal qui n'avoit pas permis que cette levée se fit dans la Castille, leur répondit tres-civilement, & promit

qu'il employeroit ses soins & ses offices auprès du Pape, pour conserver les libertez Ecclesiastiques; que cependant il les prioit de rompre leur Assemblée, & d'attendre en repos l'évenement de cette affaire, & qu'il esperoit faire en-sorte que le Clergé seroit content. Il en écrivit au Roi Catholique, & lui manda que son avis étoit de convoquer des Synodes dans la Castille, comme on avoit fait en Aragon, où l'on examinât à fond qu'elles étoient les causes legitimes de ces exactions, & si celle qu'on proposoit étoit dans les régles.

Au même-tems il envoya ordre à son Agent à la Cour de Rome, de s'informer précisément de ce que le Concile de Latran, avoit ordonné là-dessus, & d'aller cependant offrir au Pape non-seulement les Decimes, mais encore tous les revenus du Diocèse de Toléde; & même s'il étoit nécessaire tout l'or & l'argent des Eglises d'Espagne: en faisant entendre néanmoins à Sa Sainteté qu'il la supplioit de vouloir dé-

—  
L'AN  
1517.  
*Petr.*  
*Martyr*  
*epist.*  
596.  
*lib. 30.*

*Fernan-*  
*dés de*  
*Pulgar*  
*vid. del*  
*Card.*  
*Xim.*

L'AN 1517. clarer nettement ce que c'étoit que cette guerre Sainte, dont il ne voyoit nul préparatif : parce-que s'il n'y avoit un sujet pressant & raisonnable, il ne souffriroit jamais que le Clergé d'Espagne, sous son gouvernement, devinst tributaire. Le Pape lui fit répondre par les Cardinaux Pucci & de Medicis, qu'il n'avoit point encore imposé de Décimes, & qu'il n'en imposeroit que dans la dernière extrémité, suivant le Decret du Concile. Il desavoïa même son Nonce, & promit qu'il n'inquiéteroît jamais le Clergé d'Espagne, & ne feroit rien là-dessus sans le consentement des Prélats, & sur-tout d'un homme comme lui, dont il connoissoit la sagesse & l'autorité. Ximenés ne laissa pas de faire assembler les Evêques à Madrid, qui refusèrent tous d'une voix cette imposition. Il les loïa, & leur promit sa protection, s'il le falloit ; & le Pape se contenta de lever cet Impôt sur les Bénéfices de l'Etat Ecclesiastique.

*Alvar  
Gomez  
de reb.  
gest.  
Xim.  
l. 7.*

La constance qui avoit soutenu

Ximenés dans les divers mouvemens, dont nous venons de parler, lui fit entreprendre presque au même-tems d'humilier les trois plus puissans Seigneurs du Royaume, qui vouloient se soustraire à son autorité, ou à sa justice. Le Duc de l'Infantade fut le premier, à l'occasion d'un procès qu'il avoit pour la Seigneurie de Velenne. C'étoit une Terre auprès de Guadalajara, qui appartenoit depuis long-tems à la Maison de Mendoza, dont le Duc étoit le Chef. Son cadet à qui elle étoit écheüe en partage, l'avoit venduë au Comte de Coruña. La vente s'étoit faite dans les formes, l'argent avoit été donné, & l'acquéreur en jouïssoit en repos, lorsque le Duc prétendit avoir trouvé dans le Testament de son Ayeul, un article qui portoit, qu'au-cas que cette Terre fût aliénée de sa Maison, l'heritier du Duché pourroit y rentrer, en rembouffant celui qui l'auroit achetée. Le Procès étoit pendant depuis plusieurs années devant le Conseil de Valla-

---

L'AN  
1517.

L'AN 1517. dolid. Et Ximenés dès qu'il fut entré dans la Régence, avoit déclaré qu'il ne pouvoit souffrir les longueurs ni les chicanes dans les Affaires, & qu'il vouloit finir tous les Procés intentez devant les Justices Royales.

Tous ceux qui avoient besoin de faveur, & qui se déffoient de leur cause, furent effrayez de cette résolution, & obtinrent de la Cour de Flandres, par le crédit de leurs amis, que le jugement de leurs Procés seroit differé jusqu'à ce que le Roi fût arrivé dans le Royaume. Le Cardinal de son côté, se fit envoyer un pouvoir de connoître de toute sorte d'affaires, & de les juger sans delay. Cependant, comme il n'y avoit rien de stable dans les ordres qui venoient des Pais-bas, & que tout s'y faisoit par intérêt, le Duc eût assez de faveur pour obtenir des Lettres de surseance, par lesquelles le Roi se réservoir la connoissance de son affaire, & défendoit à quelque Juge que ce fût, de s'en mêler. On eût peine à trouver un homme assez hardi,

pour signifier cette défense au Cardinal, & l'on prit enfin l'expédient de l'en faire avertir par quelques-uns de ses amis. L'AN  
1517.

Le Cardinal écrivit incontinent au Roi & à ses Ministres, pour se plaindre du peu de considération qu'on avoit pour lui, & leur représenta que la faveur qu'ils venoient de faire au Duc de l'Infantade, étoit une injustice qu'on faisoit au Comte de Coruña; Que si ce Duc croyoit sa cause bonne, il en devoit presser le jugement, & non pas le remettre; Qu'il n'étoit pas raisonnable de lui ôter ce bien, s'il lui appartenoit, mais que s'il ne lui appartenoit pas, il étoit encore moins raisonnable de vouloir aggrandir, au préjudice d'un autre, un homme qui n'étoit déjà que trop puissant, Qu'il ne falloit pas craindre qu'il arrivât du désordre quand on suivoit le droit & la raison, mais quand on ne rendoit pas la justice également. Il leur fit connoître ensuite que le Duc avec toute la faveur du Roi Ferdinand, dont il avoit l'honneur d'être allié, n'avoit jamais pû avoir autre avantage sur sa Partie, que celui d'éluder le jugement.

L'AN  
1517.

Sur cela le Roi laissa aller le cours de la Justice : l'affaire fut examinée dans le Conseil , & le Comte de Coruña maintenu dans la possession de la Terre.

Il arriva peu de tems après , que le Grand-Vicaire , établi par le Cardinal à Alcalá-de-Henarés , ayant envoyé son Promoteur à Guadalajara , pour informer de quelques defordres dont on accusoit des Ecclesiastiques , le Duc qui ne cherchoit qu'une occasion de se vanger , fit prendre ce Juge Ecclesiastique , & lui fit donner des coups de bâton , sous prétexte qu'il entreprenoit sur les droits de Bernardin de Mendoza son frere , qui étoit Archidiacre du lieu. Le Cardinal en fut bien-tôt averti , & dit publiquement , *que le Duc de l'Infantade venoit de commettre deux crimes dans une seule action ; l'un contre la Religion , & l'autre contre l'Etat ; qu'aussi il procéderoit contre lui en qualité d'Archevêque, en l'excommuniant , & en qualité de Régent du Royaume , en le privant de sa Duché. Quoy-qu'il n'eût*

pas dessein de le punir si severement, il jugeoit à-propos de l'étonner, & de le faire revenir à lui. Toutefois ces menaces ne firent qu'irriter ce Seigneur, & sa colére le porta à des extravagances, dont il eût honte dés-que les premiers mouvemens furent passez.

L'AN

1517.

*Alvar.**Gomez  
de reb.**gest.**Xim.*

l. 7.

Il commanda à son Chapelain, qui avoit été autrefois de la Musique du Roi Ferdinand, d'aller trouver Ximenés, & de lui dire de sa part tout ce qu'il avoit pû s'imaginer d'outrageux. C'étoient des reproches de sa naissance & de sa première condition, & des menaces ridicules de lui faire reprendre le froc, & de le renvoyer dans son Couvent, & autres choses semblables. Ce bon Prêtre, quoyque la commission lui parût assez hasardeuse, ne laissa pas de s'en acquitter. Il se jetta aux piés du Cardinal, & le supplia de lui pardonner par avance les injures qu'il étoit chargé de lui dire, puis, se relevant avec modestie, redit fidèlement tous les mauvais discours que son Maître lui avoit appris.

Le Cardinal sans s'émouvoir, L'AN sans s'impatienter, sans l'interrom- 1517. pre, & admirant la simplicité de cet homme, l'écouta paisiblement jusqu'à-ce qu'il eût achevé. Alors il lui demanda si c'étoit là tout, & s'il n'avoit plus rien à dire; & comme il eût répondu que non: *Allez, mon ami*, lui dit-il, *retournez-vous-en vers vôtre Maître, & vous le trouverez bien honteux de la commission qu'il vous a donnée.* La chose arriva comme il l'avoit prédit. Le Duc qui avoit fait réflexion sur un procédé si bizarre, reprochoit à tous ses amis qu'ils l'avoient trahi en l'abandonnant à sa colere; & dès qu'il vit le Chapelain, il le gronda de ce qu'il lui avoit obéi si ponctuellement. Ximenés ne se plaignit point de cet outrage; & même peu de jours après, l'Archidiaconé de Guadalajara, étant venu à vaquer par la mort du frere de Mendoza, le Cardinal au grand étonnement de tout le monde le donna au fils du Duc, parce-que c'étoit un jeune homme sage & bien élevé.

*Fernan  
dés de  
Pulgar  
vid. del  
Card.  
Xim.*

*Alvar  
Gomez.  
ibid.*

Cependant le bruit de l'insulte faite au Régent, s'étant répandu dans toute l'Espagne, le Connestable de Castille s'imagina bien que cette affaire auroit des suites fâcheuses pour le Duc de l'Infantade, si l'on ne l'accommodoit promptement. Il l'alla trouver, & lui remontra qu'il avoit tort d'avoir offensé si indignement un homme qui n'étoit pas accoûtumé à souffrir, & qui avoit le pouvoir de se vanger; Qu'à la vérité son humeur étoit bien fâcheuse & bien dure; mais qu'il falloit céder au tems & à la force, & qu'il lui conseilloit de se reconcilier avec lui à quelque condition que ce fût. Il s'offrit d'employer pour cela ses soins & ses offices auprès du Cardinal, & le fit avec tant d'adresse, que ce Prélat promit qu'il pardonneroit de bon cœur au Duc, s'il se repentoit de ses emportemens, & s'il demandoit grace de la violence qu'il avoit faite à un Officier Ecclesiastique, par laquelle il avoit encouru les censures Canoniques,

L. AM

1517.

L'AN  
1517.

Les paroles ayant été données de part & d'autre, le Connestable pria le Cardinal de lui marquer un jour, & de lui prescrire le lieu où il vouloit qu'il lui menât son Amy. On convint que l'entreveüe se feroit à Füençarral; qu'ils s'y rendroient de bonne-heure; qu'ils viendroient peu accompagnez, afin d'être plus en liberté, & qu'ils s'éclairciroient une bonne fois, des sujets qu'ils croyoient avoir, de se plaindre l'un de l'autre. Ximenés les avoit même conviez à dîner, & le jour de l'entreveüe étant venu, il partit assez matin afin de les recevoir: mais voyant que l'heure se passoit, il se mit à table sans les attendre, avec l'Evêque d'Avila, le Gouverneur de Caçorla, & deux autres personnes de sa Maison qui l'avoient suivi. Les deux Seigneurs ne revinrent qu'une heure après, ayant dîné de leur côté, & n'étant accompagnez que d'un valet. Comme le Cardinal, n'avoit jamais de tems à perdre, après les premieres civilités, il entra incontinent en matière,

mais le Duc d'abord interdit, puis emporté de colere, l'interrompit, & lui dit que pourveu qu'il observât sa Religion & qu'il obéist à son Roy, il n'étoit pas fait pour rendre compte à d'autres, de sa conduite.

L'AN  
1517.

Alors le Cardinal qui lui parloit auparavant avec douceur, reprenant sa fierté : *Et moy, Seigneur Mendoza, je suis fait, lui-dit-il pour vous faire punir, comme Inquisiteur, si vous manquez à vôtre Religion, & comme Régent, si vous n'obéissez au Roy.* Le Connétable blâma fort son Amy, & tâcha d'appaiser le Cardinal, qui reprenant son discours sans s'échauffer, & se tournant vers le Duc, se justifia sur la rupture du Mariage de sa nièce, avec le neveu du Duc, & sur le jugement de son Procès contre le Comte de Coruña. Il se plaignit ensuite fort doucement de l'Ambassade de son Chapelain, & l'assûra que pour lui, il avoit toujours honoré la Maison de Mendoza, & qu'au-reste, il pouvoit se souvenir qu'au plus fort de leurs démêlez, tout offensé qu'il

*Eugen.  
de Ro-  
blés  
vid. del  
Card.  
Xim.  
c. 18.*

— L'AN 1517. étoit, il n'avoit pas laissé de donner à son fils un des meilleurs Bénéfices du Diocèse de Tolède : *Ce que je ne dis pas, ajouta-t-il, pour vous reprocher un bienfait, mais pour vous faire voir que vous avez tort.*

Le Duc de l'Infantade fut tellement touché de ce discours, qu'il se leva tout d'un coup de son siège pour se jeter aux piez de Ximénès, & lui demander pardon ; mais le Cardinal l'empêcha ; & l'embrassant avec affection : *Si je ne vous aimois, lui dit-il, & si je ne vous estimois, je n'en userois pas à vôtre égard comme je fais.* Ils étoient sur le point de se separer après les derniers complimens, lorsqu'on ouït tirer plusieurs coups, & un grand bruit de gens-de-guerre, autour de la maison. C'étoit D. Jüan Spinosa Capitaine des Gardes du Cardinal, qui lui amenoit cette Escorte. Cet Officier à qui l'on avoit caché comme aux autres cette entrevûë, l'ayant apprise par hazard, avoit fait monter à cheval sa Compagnie, ne jugeant pas qu'il fût honorable, ni même

*Alvar.  
Gomez  
de reb.  
gest.  
Xim.  
l.7.*

seûr au Régent de marcher comme un particulier, & de se commettre avec des gens qui devoient lui être suspects; & il avoit couru à toute bride à Fuençarral. Le Duc & le Connétable furent étonnez de ce bruit, & crûrent d'abord qu'on leur avoit tendu un piège; mais le Cardinal les rasseûra; & après avoir fait en leur présence une sévère réprimande à Spinosa d'être venu sans ordre, il prit congé d'eux, & s'en retourna à Madrid. Ce fut ainsi que se terminèrent ces differens avec la Maison de Mendoza.

L'AN

1517.

L'affaire du Comte de Vreña causa beaucoup plus de trouble dans le Royaume, & donna par conséquent beaucoup plus de peine à Ximenés. C'étoit un homme remüant, qui avoit été le premier Ennemi du Régent & de la Régence. Il étoit accusé d'avoir assisté son fils contre le service du Roy, dans l'affaire du Duc de Médina Sidonia, & il avoit maltraité des Officiers qui exerçoient la Justice, ou qui levoient les deniers Royaux.

L'AN  
1517.

Le Cardinal avoit dissimulé prudemment ces rebellions, parcequ'il se trouvoit alors dans de grands démêlez avec le Duc de l'Infantade & le Duc d'Albe, & qu'il ne jugeoit pas à-propos d'avoir sur les bras au même tems, les trois plus puissantes Maisons de Castille. Mais il se presenta bien-tôt une occasion de lui faire sentir ses fautes passées. Il plaidoit depuis long-tems avec Quixade pour la Seigneurie de Villafrate près de Valladolid. Et il s'en étoit mis de lui-même en possession sans que sa Partie qui avoit eû recours à la Justice eût pû encore rien obtenir.

*Petr,  
Martyr  
epist.  
591.  
lib 30*

*Sandc-  
val  
hist. de  
Carlos  
V. lib. 2.  
§. 42.*

Ximenés qui avoit entrepris, comme nous avons déjà dit, de terminer tous les vieux Procés, fit juger celui-cy ; & par Arrêt de la Cour de Valladolid, la Seigneurie de Villafrate fut adjudgée à Quixade, qui ayant à-faire à un homme qui ne cédoit pas aisément, implora le secours du Cardinal. Le Cardinal lui fit donner un Huissier &

quelques Sergens , pour exécuter l'Arrêt selon ses formes; & le Comte de Vreña l'ayant sçû , & se plaignant qu'après lui avoir fait une injustice , on vouloit encore lui faire violence , recommanda à son fils de recevoir ces gens-là comme ils meritoient. Ce jeune homme accompagné du fils du Connétable , du Duc d'Albuquerque & de l'Almirante , les attendit près de la Ville. Là on les chargea de coups, on leur découpa le visage , & on les renvoya avec menace de les faire pendre , si jamais ils y revenoient.

---

L'AN  
1517.

Ces Officiers s'en retournèrent à Valladolid couverts de sang & de meurtrisseûres, & ce spectacle fit horreur à tous ceux qui avoient quelque respect pour les Loix. L'Evêque de Malaga Président de cette Cour , quoy-qu'il fût de son naturel fort doux & fort modéré, fit assembler les Milices, & prenant les armes lui-même se mit à leur tête , pour venger l'injure faite à la Justice & à l'autorité Royale ; &

*Petr.*  
*Martyr*  
*ibid.*

L. AN  
1517.

déjà il marchoit à Villafrate. Alors le Connétable voyant le danger où étoit son fils, y accourut, fit sortir de la Ville ces jeunes Seigneurs qui commençoient à s'y fortifier, & commanda qu'on executât sans opposition & sans bruit, ce que la Cour avoit ordonné. L'Evêque congédia les Milices & s'en revint satisfait à Valladolid. Ximenés ne fut pas plutôt informé de l'affaire, qu'il fit procéder contre les coupables, comme pour crime de leze-Majesté. On afficha leurs proscriptions dans les carrefours, & on les déclara rebelles par des Hérauts publics, dans Madrid & dans Valladolid, s'ils ne se remettoient promptement dans les Prisons du Conseil Royal, pour y rendre compte de leurs actions.

Les jeunes Seigneurs songèrent alors à se mettre en lieu de sûreté & pour cet effet rentrèrent dans Villafrate avec ce qu'ils pûrent amasser de monde, résolus de se défendre jusqu'à l'extrémité. Leurs Peres étoient alarmez, & ne sça-

voient quel parti prendre. Le Con-  
 nêtable & l'Almirante ne bougé-  
 rent d'auprès de l'Evêque de Ma-  
 laga, afin-qu'il fût témoin de leur  
 conduite, & que l'orage ne tombât  
 pas sur eux-mêmes. Les autres  
 s'assemblèrent pour résoudre ce  
 qu'ils feroient. Quelques Amis du  
 Cardinal lui remontrèrent que tous  
 les Grands de Castille alloient se  
 liguier contre lui dans cette affaire,  
 où ils étoient presque tous intéres-  
 sez, & il leur répondit qu'il ne  
 pouvoit dissimuler leurs fautes, &  
 qu'il sçavoit bien le moyen de les  
 ranger tous ensemble à leur devoir,  
 s'ils en fortoient. C'est pourquoy  
 il donna des Troupes au Commis-  
 saire Sarmiento, lui commanda  
 d'aller faire le procès aux rebelles,  
 & de ruiner par le fer ou par le  
 feu, cette Ville qui leur servoit de  
 retraite.

Cependant les Seigneurs qui s'é-  
 toient assemblez à Portillo, au-  
 roient bien voulu résister ouverte-  
 ment à Ximenés; mais comme  
 chacun craignoit pour foy, ils con-

clurent qu'il falloit mener cette affaire avec douceur & avec adresse.

L'AN

1517.

Ils lui écrivirent donc des Lettres pleines de respect & de soumission, en lui demandant pardon les uns pour leurs fils, & les autres pour leurs Parens. Au même-tems ils écrivirent au Roy qu'il n'étoit plus possible de supporter l'humeur difficile & violente de Ximenés, & que si Sa Majesté n'y mettoit ordre, tout le Royaume alloit se soulever. Le Comte de Vreña de son côté recusoit hautement le Conseil Royal avec opiniâreté, quoy-que sans raison, & demandoit que le Roy même prît connoissance de sa cause.

Le Cardinal ne douta pas qu'en cette occasion comme dans les autres, on ne tachât de surprendre la Cour, & de prévenir le Roy contre lui : il lui fit écrire par le Conseil, & lui écrivit lui-même toutes les circonstances de cette affaire, de peur qu'on ne lui eût envoyé de fausses relations. La fin de sa Lettre étoit : *Voilà au vray comme tout*

s'est passé. Nous n'avons aucune inimitié particulière contre ce Seigneur. Quelle apparence que tant de Juges aux yeux du public, contre leur conscience & leur honneur, aient unanimement conspiré à le perdre? Ne voit-on pas tous les jours leur intégrité, soit dans les jugemens des procès, soit dans la punition des crimes? Si les Gens-de-bien qui composent vôtre Conseil l'ont condamné, c'est sa faute, & non pas leur haine & leur corruption. S'il veut tout renverser & tout perdre, ne sommes-nous pas établis pour défendre le foible contre le puissant? Nous ne pouvons éviter que ceux qui troublent le repos public ne nous haïssent, nous devons au-moins faire en sorte qu'ils nous craignent. Ils voudroient décrier nôtre conduite, parce-que nous ne pouvons souffrir leurs injustices. La fidélité que nous devons à Vôtre Majesté nous oblige de l'avertir que si elle veut maintenir l'ordre dans ses Etats, elle doit rejeter ces plaintes par lesquelles on implore vôtre autorité contre vôtre autorité même. Commandez donc qu'on observe les loix dont vous devez être le défenseur, & faites-nous la grace de

L'AN  
1517.  
*Sandoz.*  
*hist. de*  
*Carlos*  
*V. lib. 2.*  
§. 42.  
*Epist.*  
*Ximen.*  
& *Se-*  
*nat. ad*  
*Carol.*

*croire que nous n'abusons pas de la justice que vous avez eue la bonté de nous confier.*

Cependant il eût avis qu'il se formoit plusieurs cabales. Il intercepta des Lettres séditieuses de ceux qui lui avoient fait des protestations de respect & d'obéissance. Il apprit que l'Evêque de Zamora chef des séditions populaires, s'étoit avancé vers Valladolid pour se jeter dans Villafrate, & que toute la Noblesse étoit en mouvement. Les coupables qui se croyoient assés dans cette Place, se moquoient du Commissaire qui venoit les assiéger; & afin-que rien ne manquât à leur folie, ils traînerent un jour par les ruës en dérision du Cardinal, une figure qui le representoit, & qu'ils avoient revêtuë d'habits Pontificaux. Cependant Sarmiento arrive, assiège la Ville, la presse & la réduit à l'extremité. Comme il étoit prêt de donner l'assaut & de la prendre, les jeunes Seigneurs par un coup de desespoir qui leur réussit, sortirent l'épée à la

*Alvar.  
Gomez  
de reb.  
gestis  
Xim.  
lib. 7.*

main , avec ce qui leur restoit de braves-gens , forcèrent tout ce qui s'opposa à leur passage & se sauvèrent. Après cela le Commissaire entra dans la Ville sans résistance, & fit publier dans les Places publiques par un Héraut , l'Arrêt qu'il avoit dressé selon les formes de la Justice. Cét Arrêt portoit que selon l'ancien usage d'Espagne, Villafraite où la rebellion s'étoit faite, seroit brûlé, & rendu pour jamais inhabitable , qu'on y feroit passer la charüe & semer du sel ; Que Giron & son fils avec leurs complices seroient punis comme criminels de leze-Majesté , & condamnez à dédommager Quixade de toutes ses pertes. On commença aussi-tôt à mettre le feu dans tous les quartiers de la Ville, & à tirer toute l'artillerie contre les murailles , qu'on ruina jusqu'aux fondemens. Sept des principaux Bourgeois qui avoient crié, pendant qu'on maltraitoit l'Huissier , qu'ils n'avoient point d'autre Maître que Giron furent fustigez. Un Domestique de l'Al-

---

L'AN  
1517.

*Alvar.  
Gomez  
de reb.  
gest.  
Xim.  
l.7.*

L'AN  
1517. mirante accusé d'avoir levé secrètement quelques Soldats pour envoyer au fils de son Maître, le fut aussi; & , on en fit l'exécution un jour de Fête, ce qui ne s'étoit jamais pratiqué.

Ce châtiment exemplaire jetta la terreur dans toute la Castille. Le Connétable & le Duc de l'Infantade envoyèrent un de leurs amis au Cardinal, pour le supplier de se contenter d'avoir fait un si sanglant affront au Comte de Vreña, & de ne pas perdre une des plus noble Maisons de Castille. L'Almirante, qui avoit toujours gardé assez de mesures avec ce Prélat, vint à Madrid & lui représenta avec beaucoup de respect & de soumission, qu'il s'étonnoit qu'un homme aussi sage que lui traitât si rigoureusement la Noblesse qui ne demandoit qu'à servir le Roy & à lui obéir; Qu'en cela, il agissoit contre lui-même, & contre ses successeurs: puisqu'en qualité d'Archevêque de Tolède il se trouvoit en même tems, & à la tête du Clergé,

Clergé, & à la teste des Grands du Royaume; Que le Roy qui ne pouvoit pas connoître encore par lui-même leur fidélité & leur zele, les mépriseroit infailliblement, s'il voyoit qu'on les traitât avec tant de dureté & de hauteur; Qu'il le supplioit très - instamment de ne jeter pas tant de personnes d'honneur & de qualité dans des malheurs, dont il leur seroit difficile de se relever, parce-qu'on sçavoit qu'il avoit écrit plusieurs fois au Roy, qu'ils étoient desobéissans & rebelles; Qu'il lui demandoit pardon de la liberté qu'il prenoit, mais qu'il croyoit qu'un peu plus de douceur ne feroit point de tort à sa dignité, ni à la gloire de leur commun Maître.

Le Cardinal répondit à l'Almirante en peu de mots, qu'il n'étoit pas d'humeur à faire sa cour au Roy, aux dépens de personne; que Sa Majesté lui ayant fait l'honneur de le charger du poids du Gouvernement, il étoit resolu de le soutenir, & de lui en rendre bon com-

L'AN  
1517.

pte ; qu'il avoit dissimulé bien des choses qu'il auroit peut-être dû mander à la Cour , & que dans la nécessité de découvrir la mauvaise conduite de quelques-uns , il avoit plutôt adouci , qu'exagéré leurs fautes ; que pour ce qui regardoit le Comte de Vreña , il n'en avoit que trop souffert , & que l'affaire en étoit venue à un point , qu'il n'y avoit que le Roy qui le pût sauver, de sa pleine autorité.

L'Almirante se retira sans oser insister davantage. Cependant D. Pedro Giron voulut lever des Troudes en plusieurs endroits , mais il n'y eut pas un homme qui eût le courage de s'enrôler après ce qui venoit d'arriver. De-sorte qu'ils n'eurent plus de ressource qu'aux nouvelles qu'ils attendoient de Flandres. Mais on y confirma tout ce que Ximenés avoit fait ; & on déclara le Comte de Vreña & son fils criminels d'Etat , s'ils ne se mettoient incessamment dans les Prisons de Valladolid. Personne n'osa plus intercéder pour les cou-

pables , & leurs propres Peres furent contraints de les mettre entre les mains de la Justice.

L'AN

1517.

Alors le Cardinal se voyant le maître , s'adoucit tout-d'un-coup , & le Comte de Vreña s'étant venu jeter à ses piez pour subir l'Arrest qu'il lui plairoit de prononcer , il lui pardonna , aussi-bien qu'aux jeunes Seigneurs , qu'il fit mettre en liberté. Du reste, quoy-qu'il eût aussi le pouvoir de leur accorder leur grace , il se contenta de leur promettre de l'obtenir du Roy, dès qu'il seroit arrivé ; voulant par-là les retenir encore dans le respect durant le tems de sa Régence, & donner moyen à Charles de se les attacher par un acte de clémence & de générosité. Il manda incontinent à Lopés Ayala son Agent à la Cour de Bruxelles , d'aller trouver le Roy , & de lui dire *Que le Comte étoit venu à genoux demander grace pour lui & pour ses enfans & qu'il témoignoit un extrême regret du passé. Que cela étant il étoit de la bonté de Sa Majesté de lui pardonner ; qu'il n'étoit pas*

*Sandoval**Hist. de**Carlos**V. lib. 2.**§. 43.**Petr.**Martyr**epist.**591.**lib. 2.*

à-propos de perdre ceux qu'on croyoit  
 L'AN pouvoir corriger, & qu'il falloit punir  
 1517. les Grands autrement que les Petits, en  
 se contentant de les abaisser, parce-que  
 leurs humiliations leur tiennent lieu de  
 supplice.

*Sandov. hist. de Carlos V. lib. 2. §. 48.* Pendant ces troubles le Pape  
 Leon X. fit une promotion de  
 vingt-un Cardinaux, entre lesquels  
 fut Adrien Florent, Doyen de Lou-  
 vain & Collègue de Ximenés dans  
 la Régence. On étoit persuadé  
 qu'il avoit resolu de donner un de  
 ces Chapeaux à Raphaël d'Urbain  
 le plus celebre Peintre de son  
 tems ; pour distinguer par la gran-  
 deur de la recompense, un homme  
 qui se distinguoit si fort par l'ex-  
 cellence de ses Ouvrages ; & Ra-  
 phaël qui s'en étoit flatté, avoit  
*Alvar. Gomez de reb. gest. Xim. l. 6. Petr. Martyr epist. 596. lib. 30.* différé sous divers prétextes d'é-  
 pouser la Nièce du Cardinal de  
 Bibiéne, qu'on lui offroit en maria-  
 ge depuis long-tems ; mais une  
 mort imprévûë renversa toutes ses  
 espérances. Ximenés loüa fort le  
 choix que sa Sainteté avoit fait  
 d'Adrien ; mais en même-tems il

fit proposer au Roy d'envoyer le nouveau Cardinal à Rome, ou dans son Diocèse, ou de le rappeler auprès de lui, parce que c'étoit un homme qui n'aimoit pas les affaires, & que sa nouvelle dignité ne feroit que causer de l'embarras, au lieu d'être de quelque usage.

A peine Ximenés étoit-il sorti de ses démêlez avec le Comte de Vreña, qu'il entreprit une affaire, qui souleva le Duc d'Albe, & partagea toute la Castille. Il s'agissoit du Prieuré de Consuégra que Diégo de Toléde, troisième fils du Duc d'Albe, retenoit au préjudice d'Antoine de Zuniga, frère du Duc de Béjar, qui en avoit été pourvû dans les formes. Le Bénéfice étoit non-seulement riche, mais encore honorable, le procès devoit se juger au Conseil d'Espagne; le Duc d'Albe avoit du credit, & Ximenés étoit inflexible pour la Justice. Zuniga avoit eû ce Prieuré par la démission d'un de ses Oncles paternels, avec l'agrément du Roy Philippe, & la

---

L'AN  
1517.

L'AN  
1517.

confirmation du Pape ; & il en avoit jouï paisiblement quelques années. Mais Ferdinand pour reconnoître les services que le Duc d'Albe lui avoit rendus , avoit fait intervenir ensuite le Grand-Maître de Rhodes , qui piqué de ce qu'on s'étoit adressé au Pape , non pas à lui, déposséda Zuniga sur ce prétexte. Celui-cy se plaignit de la violence qu'on lui faisoit , mais il ne fut pas écouté ; & après la mort de Ferdinand il se réfugia en Flandres auprès de l'Archiduc Charles, & le pria de ne pas abandonner un serviteur du Roy son Pere , qu'on venoit de dépouïller de son bien contre toute sorte de droits. Il fut rétabli par l'autorité de l'Archiduc , & s'en alla poursuivre son procès à la Cour de Rome , où il obtint plusieurs Sentences en sa faveur, malgré tout le credit du Duc d'Albe : & enfin ayant aussi obtenu des Lettres qu'on donne ordinairement après le Jugement définitif , & qu'on appelle exécutoires , il vint en Espagne les présenter à Xime-

*Eugenio  
de Ro-  
blés  
vid. del  
Card.  
Xmen.  
c.18.*

nés , & lui demander justice comme au Gouverneur du Royaume.

L'AN

1517.

Cette affaire étoit considérable, & par elle-même, & par la qualité des Personnes, & pouvoit avoir des suites fâcheuses. C'est pourquoy le Cardinal écrivit au Roy selon sa coûtume, pour lui demander ses ordres, & même pour lui donner ses avis. Le Roy lui répondit qu'il avoit fait examiner l'affaire dans son Conseil, & que ne pouvant la juger à fond, jusqu'à ce qu'il fût sur les lieux, & voulant prévenir tous les desordres qui pourroient cependant arriver de cette contestation; il croyoit qu'il étoit expedient de retenir comme en dépôt ce Prieuré avec ses revenus, ses maisons, ses chasteaux, & toutes ses dépendances jusqu'à la fin du procès; Qu'il vît là-dessus le Duc d'Albe & son fils, & qu'il retirât d'eux un compromis dans les formes, par lequel ils lui remissent leurs intérêts, après les avoir asseûrez que non-seulement il auroit égard au droit, mais encore à

— L'AN 1517. l'honneur & à la fatisfaction des Parties ; Que si par hazard ils refusoient cét expedient , ce qu'il avoit peine à s'imaginer , il leur donnât quinze jours pour delibérer ; & que s'ils s'opiniâtroient après cela, il faloit faire valoir les Lettres Apostoliques que Zuniga avoit obtenües, & le mettre en possession.

*Sandoz. hist. de Carlos V. lib. 2. §. 43. Petr. Martyr epist. 598. lib. 30.* Le Cardinal étoit alors fort abbatu d'une fièvre tierce , & l'on faisoit à Madrid & dans toute la Castille, des Prières publiques pour sa santé , de laquelle dépendoit le repos du Royaume ; car on voyoit déjà de certains mouvemens , qui faisoient craindre une révolte générale. Le Duc d'Albe assembloit tous ses amis , & la Maison de Zuniga qui étoit très-nombreuse assembloit aussi les siens , de sorte que l'Evêque d'Avila pour empêcher ces deux Partis d'en venir aux mains fut obligé durant la maladie du Cardinal, de faire tenir sous les armes sa Compagnie des Gardes , avec trois cens Soldats , qu'il tira des meilleures Troupes de Castille.

Dés-que Ximenés fut en état de vaquer aux affaires, il fit venir le Duc d'Albe en présence de ses Collègues, & de la pluspart des Conseillers d'Etat, & l'exhorta comme son ami de ne perdre pas en cette occasion la modération & la sagesse qu'il avoit toujours fait paroître, l'assurant qu'il auroit soin de ses intérêts, s'il attendoit paisiblement le jugement de son affaire, & s'il remettoit le Prieuré au Roy, pour en disposer selon les Loix. Il lui ajoûta même, qu'encore qu'il eût ses ordres de la Cour, il vouloit bien les adoucir en sa faveur : de sorte que s'il avoit quelque repugnance à remettre entierement le Prieuré entre les mains du Roy, il n'avoit qu'à nommer quelqu'un de ses amis ou de ses parens, à qui l'on en pût donner la garde, afin que son fils en parût le maître comme auparavant.

Le Duc ne voulut pas accepter ces conditions. Il se plaignit qu'on le traitoit indignement ; protestant qu'il scauroit bien se soutenir,

L'AN  
1517.

*Eugen.  
de Ro-  
blés  
vid. del  
Card.  
Xim.  
c. 18.*

L'AN  
1517.

non pas contre le Roy, mais contre le Régent qui étoit l'ennemi de sa Maison. A ces menaces le Cardinal ne répondoit autre chose, sinon, *Que le Duc d'Albe s'étoit trompé, s'il l'avoit cru capable de préférer ses affections particulieres, aux devoirs de la Justice.* Cependant quelques Seigneurs que le Duc consulta, lui ayant conseillé d'accepter les propositions qu'on lui faisoit, il s'y résolut; mais peu de tems après il se laissa aller de nouveau à ses chagrins, & fit lever secrettement des Gens-de-guerre pour se cantonner dans Conflégra, & pour y défendre le Prieuré par la voye des armes. Avant-que de se déclarer ouvertement, il voulut encore tenter s'il ne pourroit rien avancer du côté de la Cour: & par le moyen de la Reine Germaine, il obtint du Roy de France & du Roy d'Angleterre, des Lettres en sa faveur, au Roy Catholique, à Chièvres, & aux Principaux Seigneurs des Pais-bas. Ces Lettres avoient ébranlé Charles, & peu s'en fallut qu'il ne

*Alvar.  
Gomez  
de reb.  
gest.  
Xim.  
l.7.*

révoquât l'ordre qu'il avoit donné. Mais Ximenés lui écrivit : *Qu'il étoit important que les moindres paroles des Rois fussent inviolables ; à plus forte raison , des ordres signez de leur main, & scellez de leur sceau.* Il manda au même-tems à Chièvres , *Que si l'on prétendoit ainsi l'arrêter , après l'avoir engagé , on perdrait tout , & qu'on prît garde , qu'en voulant favoriser le Duc d'Albe , on alloit premièrement faire une injustice , & de-plus irriter toute la Maison de Zuniga , qui étoit d'autant plus à craindre , qu'elle soute- noit un droit incontestable.*

L'AN  
1517.Epist.  
Ximen.  
ad Ca-  
rol.

Comme le Duc ne vit plus d'apparence de réüssir auprès du Roy par ses sollicitations , il eût recours à la force & fit entrer son fils dans Consiégua , pour s'y défendre , disoit-il , contre la tyrannie du Régent. Les Flamans , qui se trouvoient alors en Espagne , étoient fort alarmez : ils prièrent le Cardinal de ne pas pousser si loin les affaires, & de temporiser jusqu'à l'arrivée du Roy. Il leur répondit , *Qu'il falloit mettre les choses en*

L'AN  
1517.

état , qu'à son arrivée il ne trouvât que des Sujets foûmis. Fonseca, un des meilleurs Capitaines de son temps , vint le trouver , & lui remontra très-respectueusement , que les esprits étoient aigris , que le Duc d'Albe avoit du credit , du courage , des amis , qu'il étoit à craindre. Il l'interrompit , à ce mot , & lui dît en souïrant , *Ne craignez pas Fonseca , tout ira bien.* Il fit assembler les milices , & commanda à Ferdinand Andrada, dont il connoissoit la valeur & l'expérience, de marcher contre Diégo de Toledé , qui s'étoit fortifié dans Consiégra. L'armée étoit composée de mille chevaux, tirez les uns des compagnies des Gardes du Roy, les autres des Garnisons des Villes frontières , & de cinq-mille hommes de pied , parmi lesquels on contoit cinq-cens vieux soldats , qui avoient fait la guerre sous Villalva , & qu'il tenoit en quartier aux environs de Madrid , pour s'en servir dans les occasions. Il donna ordre qu'outre ces Trou-

*Eugen.  
de Ro-  
blés  
vid. del  
Card.  
Xim.  
c.18.*

pes il y eût à Toléde trois-cens chevaux, & un corps considérable d'Infanterie prêt à marcher pour relever les autres, ou pour les renforcer.

L'AN  
1517.

Diégo de Toléde sembloit resolu de se défendre dans Confüégra jusqu'aux dernières extrémitez. Le Duc son Pere lui envoyoit mille soldats avec beaucoup de vivres & d'argent ; croyant qu'avec ce secours il rendroit cette Place imprenable ; mais Andrada eût de si bons avis, & les Troupes qu'il commandoit, animées par l'espérance du butin, firent tant de diligence, qu'elles pillèrent ce convoy, & défirent aisément ceux qui l'escortoient. Ensuite l'Armée alla camper à la vûe de Confüégra, où elle demeura quelques-jours, sans faire aucun mouvement, pour donner le tems aux sommations que le Cardinal avoit ordonné de faire, dans toutes les formes juridiques.

*Alvar.  
Gomez  
de reb.  
gest.  
Xim.  
l.7.*

Andrada s'étant donc avancé envoya un Trompète à Diego de To-

L'AN  
1517.

lède, pour le fommer de la part du Roy de rendre la Place, de congédier tout ce qu'il avoit de Gens arméz, de lui remettre les Villes & les Fortereffes dépendantes du Prieuré, & d'attendre le jugement de fon procès felon les voyes ordinaires de la Justice; qu'autrement, il le regarderoit comme criminel de leze-Majesté, & qu'il lui feroit la guerre comme à un rebelle. Il ne parut pas que ces menaces eussent fort étonné les Assiégez, au contraire quelques jeunes-gens de Toléde, par un ancien usage d'Espagne dont il reste quelques traces dans Dion de Nicée, firent paroître sur les murailles des Biéres peintes en noir, comme pour faire entendre qu'ils mourroient tous plutôt, que de rendre la Ville: & là-dessus Andrada commença à faire le siège dans les regles.

Le Duc d'Albe voyant la perte de son fils inévitable, & ne se croyant pas lui-même bien asséuré, vint à Madrid, où, par le moyen de la Reine Germaine & du Car-

dinal Adrien, il tâcha d'obtenir des conditions plus avantageuses que les premières, ou du moins de revenir à l'accommodement qu'on lui avoit offert; mais Ximenés ne voulut plus ouïr parler de conditions, ni d'accommodement; & déclara qu'il n'étoit plus question que de remettre le Prieuré purement & simplement à la disposition du Roy. On ne crut pas pouvoir le fléchir, & le Duc fut obligé de recevoir la loy qu'on lui imposoit. Il vint trouver le Cardinal la nuit; & comme il se plaignoit un peu de sa rigueur, ce Prélat lui répondit; *Qu'il n'avoit jamais usé de rigueur que malgré lui, & que ceux qui commandent sous les autres doivent exécuter avec soin les ordres qu'ils en reçoivent.* Il lui montra même les Lettres de Flandres, & l'assêura qu'en toutes choses, où sa fidélité, & l'autorité du Prince ne seroient pas intéressées, il le serviroit.

Le Duc le pria de recommander sa famille au Roy, & après plusieurs civilités reciproques, ils écri-

L'AN  
1517.

virent l'un & l'autre sur le champ, le Duc à son fils de rendre le Prieuré, & le Régent à Andrada de lever le siège ; ce qui fut exécuté ponctuellement. On fit publier l'amnistie pour ceux qui s'étoient trouvez dans Confüégra, & Diégo fut remis en grace. Il voulut quelque-tems après faire assembler les Chevaliers, mais on lui interdit toutes les fonctions de Prieur ; & comme il s'excusoit sur les ordres qu'il avoit reçûs du Grand Maître, *Si nous étions*, lui repliqua le Cardinal, *dans l'Isle de Rhodes, vous auriez raison ; mais en Espagne où je suis Régent, il ne faut obéir qu'à moy.*

Quoy-que par cette fermeté, le Cardinal eût réduit la Noblesse à vivre dans une grande retenüë, les Flamans craignirent pourtant qu'il n'arrivât enfin quelque desordre en Espagne, & déterminèrent le Roy à s'y rendre au commencement de l'Automne. La nouvelle n'en fut pas plûtôt arrivée, que le Régent la fit publier par tout le Royaume, & commanda qu'on

équipât la Flote, qu'on la pourvût  
 de tout, & qu'on la mît en mer au  
 premier beau-tems. Il envoya vi-  
 siter les Côtes de Galice & de Bi-  
 scaye, & reconnoître le lieu le plus  
 commode & le plus sain où le Roy  
 pourroit aborder; car il avoit cou-  
 ru quelque bruit de peste. Il eut  
 soin même qu'on fist dans tous les  
 Ports, de grandes provisions de  
 vivres, afin-que la Cour, en quel-  
 que endroit qu'elle débarquât,  
 trouvât toutes sortes de rafraichis-  
 semens. Ces ordres ainsi donnez,  
 il partit de Madrid avec l'Infant,  
 accompagné du Conseil d'Etat &  
 de grand nombre de Seigneurs  
 pour aller à Aranda sur la riviere  
 de Duero. Il choisit cette ville plû-  
 tôt qu'une autre, tant parce-qu'il  
 croyoit être plus à portée, pour  
 hâter les préparatifs de la rece-  
 ption du Roy, & pour aller au-  
 devant de lui; qu'à cause que  
 l'air y étoit fort tempéré, & que  
 près de-là il y avoit un célèbre  
 Couvent de Cordeliers, où il ai-  
 moit à se retirer. Il passa par Tor-

L'AN

1517.

Petr.  
Martyr  
epist.

598.

lib. 30.

Sandov  
hist. de  
Carlos  
V. lib. 3.

§. 1.

L'AN  
1517.

delaguna lieu de sa naissance, & voulut y demeurer un jour comme pour dire le dernier adieu à sa Patrie.

Le lendemain, il alla dîner en chemin dans un Bourg nommé Bos-Eguillas. Et c'est-là qu'on prétend que ses ennemis lui firent donner le poison. Quoy-qu'il en soit il sentit des maux extraordinaires incontinent après le repas, & il ne vécut depuis que très-peu de mois. Le Provincial des Cordeliers que le Régent avoit mandé avec quelques-uns des principaux de la Province, ne confirma que trop le soupçon qu'on eût. Car ce bon Père marchant avec ses Compagnons dans un chemin de traversé, un Cavalier masqué vint à eux

*Alvar. Gomez de reb. gest. Xim. lib. 7.* à toute bride, & leur dit : *Si vous allez trouver le Cardinal à Bos-Eguillas, hâtez-vous, mes Pères; & si par bonheur vous arrivez avant son dîner, avertissez-le de ne pas manger d'une grande Truite qu'on lui servira, car elle est empoisonnée: que si vous arrivez trop tard, dites-lui que c'en est fait, qu'il n'a qu'à*

*songer à sa conscience.* Il piqua son cheval après cela, & prit la route de Madrid.

---

L'AN  
1517.

Les Religieux dotblèrent le pas effrayez de cette aventure, & le Provincial plein de poudre & de sueur ayant été introduit dans la chambre du Cardinal, comme il sortoit de table, raconta de point en point ce qu'il avoit vû & ouï; à quoy ce Prélat répondit sans s'étonner, & comme n'ajoutant aucune foy à l'avis de ce Cavalier, *Si ce malheur m'est arrivé, ce n'est pas d'aujourd'hui, Mon Père.* Il lui dit ensuite que quelques mois auparavant ouvrant une Dépêche qui venoit de Flandres, une vapeur subtile & maligne lui avoit tout-d'un-coup saisi le cerveau, & que depuis il n'avoit point eû de santé. *Mais, ajouta-t-il, l'un n'est pas peut-être plus vray que l'autre. Dieu qui gouverne tout avec une si grande sagesse, envoie les maladies, & les guerit quand il lui plaît: il faut nous abandonner à sa providence.* Cependant le poison commença à faire son premier effet, qui fut de

— L'AN 1517. lui faire jeter du sang par les oreilles & par les jointures des ongles, & consuma lentement ce Corps d'ailleurs affoibli par l'âge, & par les fatigues des affaires. Les démêlez qu'il avoit eûs avec les Grands d'Espagne, & le dépit qu'avoient les Flamans des plaintes qu'il avoit faites de leur avarice, ont laissé incertain à laquelle des deux Nations ont doit imputer ce crime.

Quoy - qu'il en soit, Ximenés tout languissant qu'il étoit, ne laissa pas de continuër à prendre soin de l'Etat, & la vûë de la mort ne l'empêcha pas d'exécuter un dessein hardi qu'il croyoit nécessaire pour le service du Roy & pour la tranquillité du Royaume : ce fut d'ôter à l'Infant tous ceux de ses domestiques qui lui donnoient de mauvais conseils. Ce jeune Prince, comme nous avons dit, avoit pour Gouverneur Pedro Nugnez de Gusman Grand Commandeur de l'Ordre de Calatrave, & Alvaro Ozorio Evêque d'Astorga pour Precepteur. Le premier avoit été choisi

*Petr.*

*Martyr*

*epist.*

600.

*lib. 30.*

par la Reine Isabelle, pour sa naissance, pour sa douceur, & sur-tout pour sa pieté ; le second avoit été nommé par Ferdinand, à cause de sa dignité & de son sçavoir. Ils ne pensèrent qu'à l'instruction du Prince durant les premières années de son enfance ; mais dés-qu'ils virent que son Ayeul l'aimoit assez pour l'établir Souverain d'Aragon & de Castille, au préjudice de son Aîné, ils souhaitèrent qu'il régât, parce-qu'ils espéroient le gouverner, & profiter de l'ascendant qu'ils avoient sur son esprit. La bien-séance vouloit qu'ils gardassent beaucoup de modération, & qu'ils couvrissent leur ambition sous une apparence de zèle pour la grandeur & pour la gloire de leur Pupille. Comme ils virent leurs espérances trompées, par l'avenement de l'Archiduc Charles à la Couronne, ils cherchèrent les moyens de se soutenir, & furent ravis de voir que leur jeune Maître après avoir perdu le droit de regner, n'en avoit pas perdu l'envie.

L'AN  
1517.

L'AN  
1517.

Ce Prince avoit toujours devant les yeux le Thrône dont il croyoit être tombé; & nourrissoit son ambition d'espérances, & de projets imaginaires. A quoy une chose qui arriva quelques mois après la mort de Ferdinand son Ayeul, ne contribua pas peu. Car un jour qu'il étoit à la chasse pour faire exercice, & pour dissiper ses chagrins, un Hermite se présenta tout-d'un-coup à lui, & lui dit d'un ton de

*Sandov. Hist. de Carlos V. lib. 2. §. 9. Anton. de Vera vid. del Emp. Carlos V.* Prophète : Prince, ayez bon courage, le Ciel vous destine à de grandes choses : ne renoncez pas à vos prétentions, vous allez être Roy de Castille. Telle est la volonté de Dieu. . . . Après ces paroles il s'enfuit, & disparut, sans qu'on en pût jamais sçavoir aucune nouvelle. Son air modeste, son visage mortifié, & je ne sçay-quoy d'extraordinaire dans son habit, & dans sa figure, & son discours surtout firent beaucoup d'impression sur l'esprit du Prince; & les Personnes qui lui avoient apparemment préparé cette Apparition, s'en servirent pour ranimer ses desirs, &

pour troubler l'Etat s'ils eussent pû.

Ximenés crut qu'il falloit sur toutes choses prévenir leurs mauvais desseins, & le premier soin de sa Régence, fut de s'asseûrer de la personne de l'Infant, en le faisant demeurer toujours auprès de lui, & d'observer la conduite de ses Domestiques. Ils ne pûrent souffrir la contrainte où ils se trouvoient, & ne perdirent aucune occasion de décrier le Gouvernement, dont ils se plainquirent plusieurs fois au Conseil de Flandres. Ozorio étoit le plus irrité. Outre qu'il avoit l'esprit inquiet, & qu'il s'étoit fait des plans de fortune à sa fantaisie, il regardoit avec chagrin l'élevation du Cardinal. Il y entroit même un peu d'émulation d'Ordre; car il avoit été Religieux de Saint Dominique, comme le Cardinal l'avoit été de Saint François. Cét Evêque par ses conseils, aigrissoit l'esprit de Gusman, qui d'ailleurs avoit reçu quelque déplaisir du Régent, & qui tout devout qu'il étoit, ne renonçoit pas à la part qu'il s'étoit promise à

L'AN

1517.

*Alvar.**Gomez**de reb.**gest.**Xim.**lib. 7.*

L'AN 1517. l'administration des Affaires. Ils concertèrent donc ensemble les moyens de se mettre en liberté. Ozorio entreprit de gagner l'Empereur Maximilien, & de lui faire entendre par les correspondances qu'il avoit auprès de lui, que le Royaume étoit perdu, s'il ne venoit le tirer des mains de Ximenés qui le gouvernoit.

Il proposa peu de temps après de marier cét Empereur avec la Reine Germaine, espérant par-là, ou que Maximilien viendrait en Espagne & déposeroit le Cardinal, ou que la Reine, qu'il avoit engagée à son party, auroit plus de crédit pour le soutenir quand elle auroit épousé Maximilien. Gusman de son côté n'attendoit que l'occasion d'enlever l'Infant, & de l'emmener en Aragon, où il sçavoit qu'en considération du Roy Ferdinand son Ayeul, les Principaux Seigneurs le recevraient à bras ouverts, & le reconnoîtroient pour Maître. Cependant les Domestiques de l'Infant ne cessoient de louer son bon naturel,

naturel, de l'appeller les délices de l'Espagne, & de blâmer les mœurs & les manières des Flamans. Le Cardinal eût des avis de toutes ces pratiques secrètes, & fit garder l'Infant & ses Gouverneurs, sans qu'ils s'en pussent appercevoir. Il en avoit écrit plusieurs fois au Paisbas ; & comme d'un côté il étoit important de desabuser ce jeune Prince des prétentions qu'il pouvoit avoir ; & que de l'autre il n'étoit pas honnête à Charles de commencer son Regne par une action qui devoit déplaire à son Frere, & à Ceux qu'on avoit mis auprès de lui, la Cour fut bien-aïse de charger le Cardinal de cette Commission, & de la trouver executée à son arrivée en Espagne.

On lui ordonna donc de congédier les premiers Officiers de l'Infant, Nuñez de Gusman son Gouverneur, Alvaro Ozorio son Précepteur, & Gonzalo de Gusman son Chambelan. Charles leur écrivoit, qu'il avoit considéré qu'à leur âge, après une longue & pénible

*Petr.**Martyr  
epist.*

600.

*lib. 30.**Eugen.**de Ro-**blés**vid. del**Card.**Xim.*

c. 18.

— L'AN 1517. assiduité, ils avoient sans doute be-  
soin de repos, d'autant-plus que  
l'Infant étoit déjà si avancé, qu'il  
n'avoit plus besoin de leurs instru-  
ctions ; Qu'encore - qu'il eût de  
grands sujets de se plaindre de la  
conduite qu'ils avoient tenuë à son  
égard, il vouloit bien se contenter  
de les renvoyer chez eux sans les  
punir, en considération des services  
qu'ils avoient rendus à son Frere ;  
Qu'ils exécutassent cependant les  
ordres que le Cardinal d'Espagne  
leur donneroit de sa part. Pour les  
autres Officiers de sa Maison, on  
laissoit à la disposition de Ximenés  
de les retenir, ou de les renvoyer,  
selon qu'il le jugeroit à propos.  
L'Infant en ces termes.

Lettre  
de Char.  
les Roi  
d'Espa-  
gne, ti-  
rée des  
Memoi-  
res Ma-  
nusc. du  
Card de  
Gran  
velle, &  
traduite  
de l'Es-  
pagnol.

**T**RES ILLUSTRE INFANT,

*J'ay été informé plusieurs fois, qu'il  
y a des Personnes dans vôtre Maison, qui  
vous inspirent des sentimens contraires au  
service de la Reine Catholique, au mien,  
& à vos propres intérêts ; qu'on y parle*

de moy sans respect & sans retenüe, & qu'on y fait certains projets séditieux, que je devois avoir déjà châtiés. Il y a quelque-tems qu'on me sollicite d'y mettre ordre. Jay crû qu'il falloit auparavant vous en avertir : & vous sçavez que je l'ay fait par mes Lettres du mois d'Août, par lesquelles je vous priois de ne point écouter ces mauvais conseils, ni ces mauvais discours, & de vous souvenir de mon Amitié, & de la passion que j'ay, de vous voir tenir dans le Monde le Rang que vous desirez & que vous méritez d'y tenir. J'apprens pourtant que ces desordres augmentent, & que vos Gouverneurs, au lieu de les faire cesser, les approuvent & les entretiennent. On me mande que l'un d'eux s'est oublié jusqu'à ce point que de parler & d'écrire à quelques Grands, & à quelques Villes de mes Royaumes, pour les porter à la desobéissance, & à la revolte.

Vous jugez-bien que tout cela, si je n'y remediois promptement, pourroit causer du trouble dans mes Etats, & tourneroit en même tems à vôtre desavantage, ce qui me seroit très-sensible, parce-que je vous estime & que je vous aime. L'inten-

---

 L'AN  
1517.

——— tion de ces Gens-là est de nous desunir ;  
 L'AN de m'ôter la tendresse que j'ay pour vous ,  
 1517. & de vous ôter la confiance que vous devez  
 avoir en moy. Ils l'ont déjà voulu faire ,  
 quand ils ont tâché de vous persuader ,  
 que Nous n'avions , ni moy , ni ceux  
 qui sont auprès de moy , aucune affection  
 pour Vous , ni pour ce qui vous regarde.  
 L'Evêque d'Astorga sçait bien que l'état de  
 vôtre dépense a été réglé en présence de  
 l'Empereur , nôtre très-honoré Seigneur  
 & Pere , & de Madame Marguerite nôtre  
 très-honorée Tante , & que cependant  
 je n'ay pas laissé d'envoyer quatre mille  
 ducats pardessus , & de donner deux-  
 mille ducats à cét Evêque avant son dé-  
 part , pour vous décharger des frais de  
 son voyage. Je l'asseûray même que  
 le premier soin que j'aurois à mon  
 arrivée en Espagne , seroit celui de vos  
 interêts.

L'amitié que j'ay pour vous m'oblige  
 à éloigner tout ce qui pourroit la dimi-  
 nuier ; & comme il seroit difficile qu'elle  
 continuât au point où elle est , si vous sui-  
 viez les conseils des Personnes qui me  
 sont suspectes , j'ordonne au Grand Com-  
 mandeur de Calatrave de se rendre à sa

Commanderie, & à l'Evêque d'Astorga de se retirer incessamment dans son Evêché : & je mets en leur place D. Diégo de Guevare, Clavier de Calatrave, & M. De-La-Chaux mon Ambassadeur, auxquels je recommande de s'appliquer entièrement à vous donner toutes les satisfactions, & à vous rendre tous les services qu'il sera possible. Et parce-que vraisemblablement ils sont absens, j'ay mandé qu'Alonso Tellez Giron, frere du Marquis de Villéne demeurât auprès de vous.

L'AN  
1517.

Le Reverendissime Cardinal d'Espagne, & le très-Reverend Cardinal de Tortose mon Ambassadeur, vous expliqueront plus amplement toutes ces choses. Je vous prie avec affection, que pour me faire plaisir, vous trouviez bon que j'en use ainsi, & que vous croyiez que tout cela se fait pour vôtre bien : & que du reste j'auray soin de tout ce qui peut regarder vôtre élévation & vosintérêts. Je n'attends que le bon vent pour m'embarquer. J'espère que j'auray bia-tôt la joye de vous voir, & de vous entetenir de cette affaire, & d'autres encoe plus grandes. Je m'en remets presentment à ce que vous diront

*les Cardinaux ; & je vous prie de suivre  
L'AN mes Ordres & leurs Conseils.*

1517.

*Cette Lettre est un peu longue , c'est  
pour cela qu'elle n'est pas écrite de  
ma main, mais ce qu'elle contient  
regarde mon service , & vôtre  
avantage : Je vous prie de le  
trouver bon , & de l'exécuter.*

Le Conseil de Flandres avoit épuisé toute sa politique , pour la disposition de cette affaire. L'Ordre portoit d'user de grande circonspection , de garder un secret inviolable , de préparer l'esprit de l'Infant , avant que de lui rendre la Lettre du Roi ; & de lui faire entendre qu'il y avoit quelques changemens à faire dans sa Maison , qui ne devoient pas lui être desagréables , parce-qu'ils avoient été jugez nécessaires. La Dépêche de Charles à Ximenés contenoit une instruction des tours qu'il devoit prendre , & des mesures qu'il fallôit garder dans l'exécution de cette affaire. Elle étoit adressée au Cardinal d'Espagne , & au Cardinal Adrien conjointement, & conçüe a ces termes :

REVERENDISSIME PERE  
 en Jesus-Christ, Cardinal  
 d'Espagne, Archevêque de  
 Toléde, Primat des Espa-  
 gnes, Inquisiteur Général,  
 Grand-Chancelier, & Gou-  
 verneur de nos Etats de Cas-  
 tille, nôtre très-aimé & très-  
 cher Ami : & très Reverend  
 Pere en Jesus-Christ, Car-  
 dinal de Tortose, nôtre cher  
 Ami, & nôtre Ambassadeur.

L'AN  
 1516.

NOUS avons été avertis plusieurs  
 fois, & par des endroits différens, qu'il  
 étoit tems de remedier à certaines choses  
 qui se passent dans la Maison du très-illus-  
 tre Infant, nôtre cher & bien-aimé Frere.  
 Ces avis portent que les Personnes qui sont  
 auprès de lui, l'élevent dans un esprit de  
 desobéissance & de revolte, & lui inspi-  
 rent des sentimens contraires à nôtre ser-  
 vice & à son propre intérêt. Il y a un  
 mois qu'on nous écrit amplement sur ce  
 sujet, & nous venons encore d'être infor-

Lettre de Char<sup>e</sup>  
 les Roi  
 d'Espa-  
 gne, ti-  
 rée des  
 Memoi-  
 res ma-  
 nusc. du  
 Card. de  
 Gran-  
 velle, &  
 traduite  
 de l'Es-  
 pagnol.

L'AN 1517. — mez par le dernier Courrier, qu'il se  
 dit, & qu'il se fait dans la Maison de  
 ce Prince beaucoup de choses au desavan-  
 tage de nôtre Personne, & au préjudice  
 de la Paix & du repos de nos Etats;  
 Qu'on prétend se servir de lui pour Nous  
 troubler dans les commencemens de nôtre  
 Regne; Qu'on y entretient des intelligen-  
 ces secrètes avec quelques Grands, &  
 avec quelques-unes de nos Villes pour le  
 faire déclarer en nôtre absence Gouverneur  
 de nos Royaumes, au nom de la Reine  
 nôtre très-honorée Mere; & même pour  
 le tirer d'entre vos mains, Reverendissime  
 Cardinal, & l'emmener hors de Castille,  
 & qu'on y fait plusieurs autres projets  
 pareils, contre la fidélité qui Nous est  
 deüë & à l'Illustrissime Infant nôtre Frere.  
 Et parce-qu'on jetteroit dans son esprit  
 des défiances de l'amour que Nous lui  
 portons, & de la passion que Nous avons  
 de l'agrandir, Nous avons, de l'avis de  
 quelques-uns de nos serviteurs qui Nous  
 ont écrit d'Espagne, resolu d'ordonner au  
 Grand-Commandeur de Calatrave de se  
 retirer à sa Commanderie, à l'Evêque  
 d'Astorga d'aller à son Evêché, & à Gon-  
 zale de Gusman de sortir promptement de

la Cour, comme vous verrez par les  
Lettres que je vous envoie pour eux. Et  
comme le principal motif que Nous avons  
eu pour cela, est le bien & l'avantage de  
l'Infant, voicy l'ordre que vous tiendrez  
dans l'exécution de cette affaire; afin qu'il  
agrée pour l'amour de moy ce que je fais  
en cette occasion, & que par-là il me  
donne lieu d'augmenter l'affection que j'ay  
pour lui.

Vous prendrez en particulier l'Illustris-  
sime Infant, & vous lui ferez connoître  
ma volonté & les raisons que j'ay d'en  
user ainsi. Vous vous servirez pour cela  
des paroles les plus douces & les plus hon-  
nêtes que vous pourrez, afin qu'il prenne  
en bonne part ce que vous avez à lui  
declarer, & qu'il vous regarde tous  
deux comme ses Amis, ainsi que vous  
l'êtes. Je me remets de tout cela à vôtre  
prudence. Dites-lui que Nous avons re-  
solu de mettre auprès de lui à la place de  
ceux qui y sont, D. Diégo de Guevare  
Clavier de Calatrave, M. De-La-Chaux  
mon Ambassadeur, & en attendant qu'ils  
soient arrivez, Alonse Tellez Giron frere  
du Marquis de Villéne. Vous lui ferez  
sçavoir aussi, que Nous desirons qu'il se